

Modalités et temps de déplacements des actifs pour se rendre au travail

Définition de l'indicateur

L'indicateur est composé de deux sous indicateurs :

Le premier indicateur porte sur la part des actifs se rendant sur leur lieu de travail en voiture, transport en commun, deux-roues, marche à pied et sans transport (s'agissant de travailleurs à domicile). La catégorie voiture comprend les fourgonnettes et camions. On considère comme actifs les individus ayant un emploi âgés de 15 ans ou plus.

Le second indicateur porte sur la distance moyenne parcourue par actif entre le domicile et le lieu de travail pour la seule catégorie « voiture ».

Type d'indicateur

Indicateur de pression

Jeu d'indicateur existant

Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable - Portrait de territoire

Échelle de renseignement

Champagne-Ardenne et départements

Objectifs et valeurs de référence

/

Sources de données

INSEE

Fournisseur de données

SoeS (CGEDD)

Fréquence d'actualisation

Tous les ans.

Limites et précautions

L'intermodalité ou d'autres nouvelles formes de déplacements comme le covoiturage ne sont pas prises en compte dans l'indicateur, seul le principal mode de déplacement utilisé pour les trajets domicile-travail étant demandé lors du recensement.

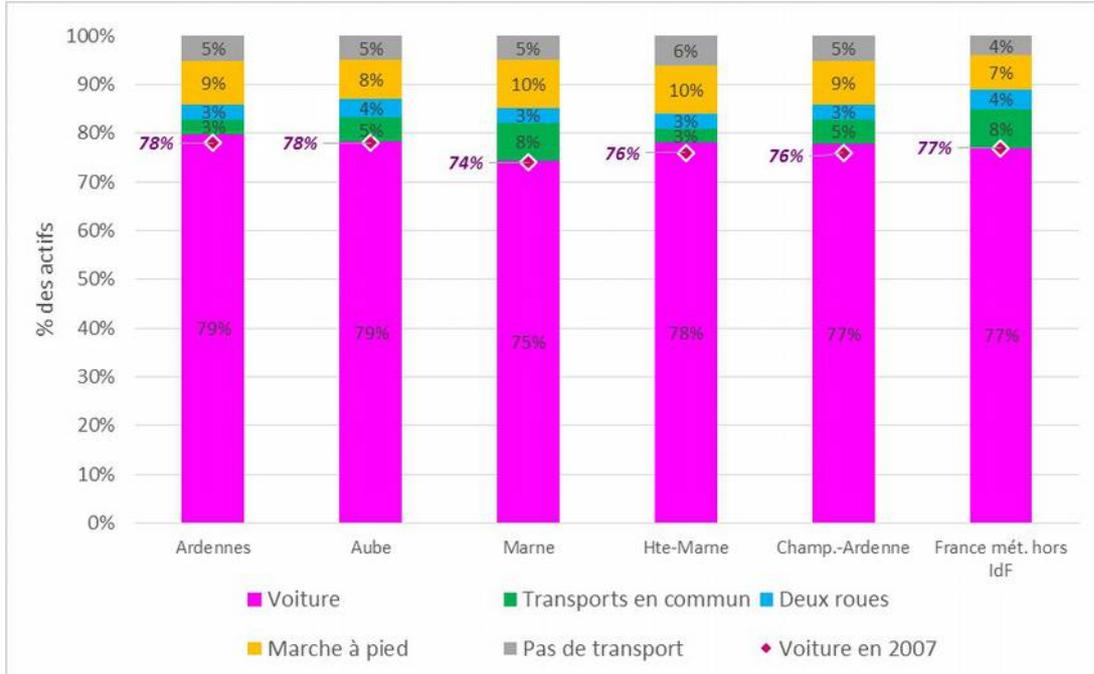
La distance routière est la distance la plus rapide effectuée en voiture. Lorsque la commune de domicile est identique à la commune du travail ou d'étude, la distance est établie à 0,5 km. Lorsque l'individu a une résidence occasionnelle pour se rapprocher du lieu de travail, la distance et le temps de trajet sont sur-estimés car elle correspondent au trajet entre la résidence familiale et le lieu de travail.

La comparaison avec l'échelle nationale est faite hors Île-de-France, eu égard à la spécificité de cette région (densité urbaine, réseau de transports en commun conséquent).

Avec le nouveau dispositif du recensement, les comparaisons entre deux millésimes sont possibles uniquement si au moins 5 années les séparent (exemple : 2007 et 2012 peuvent être comparées).

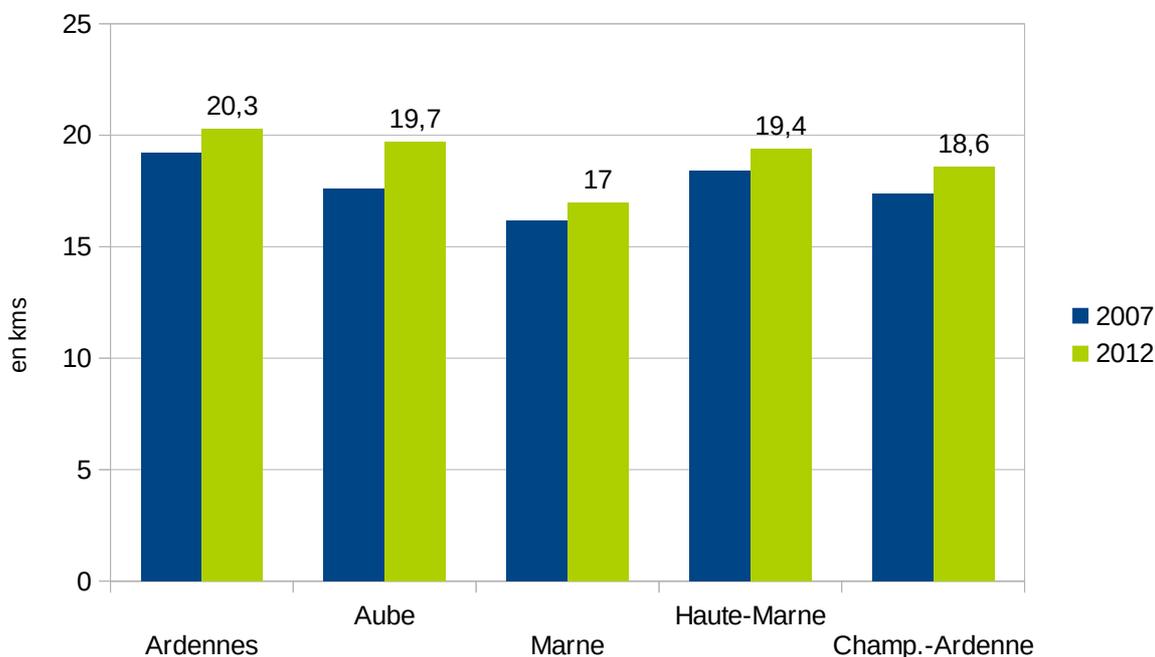
Indicateur

Modes de déplacements domicile-travail des actifs en 2012



En 2012, 77% des actifs se rendent en voiture à leur travail, soit la même proportion qu'en moyenne pour la France métropolitaine (hors Ile de France). La Champagne-Ardenne se distingue du profil national par un recours moins important aux transports en commun (5% en Champagne-Ardenne contre 8% en moyenne nationale), s'expliquant par une faible densité de population et la difficulté en conséquence à mettre en place des dispositifs concurrentiels à la voiture. Si globalement les modes actifs sont équivalents à la moyenne nationale, la part de la marche est légèrement supérieure (9% en Champagne-Ardenne contre 7% pour la France hors Ile-de-France). A l'échelle des départements, la Marne présente le taux le plus faible d'actifs se déplaçant en voiture (75% des actifs) au profit des transports en commun (8% des actifs) et de la marche (10% des actifs). La part des actifs utilisant la voiture est en très légère baisse en Champagne-Ardenne et dans chaque département (diminution de 1 à 2 points entre 2007 et 2012).

Distance moyenne domicile-travail en 2012 et 2007 (pour les seuls déplacements en voiture)



La distance moyenne parcourue en voiture par les actifs en Champagne-Ardenne pour se rendre à leur travail est de 18,6 km en 2012 (18 kilomètres en 2013 pour la France de province). Elle était de 17,4 km en 2007, soit une augmentation de près de 7%. Ce constat reflète l'augmentation de l'éloignement du domicile au lieu de travail, en partie due à une poursuite de l'étalement urbain en Champagne-Ardenne. C'est dans les Ardennes que la distance moyenne est la plus élevée, avec 20,3 kilomètres. Dans l'Aube et la Haute-Marne, la distance est également supérieure à la moyenne champardennaise. A l'inverse, la Marne est le département où la distance est la moins importante (17 km).